

Indicateur n° 2-1 : Impact redistributif du quotient familial, des prestations familiales, des minima sociaux et des allocations logement pour des ménages de même composition familiale

Finalité : Cet indicateur vise à mesurer l'impact du quotient familial, des prestations familiales, des minima sociaux et des aides au logement sur les disparités de niveau de vie entre les ménages de même composition.

Résultats : Pour chaque catégorie de ménage, le rapport entre le niveau de vie des 10 % des ménages les plus aisés (9^e décile : D9) et celui des 10 % les plus modestes (1^{er} décile : D1) est calculé successivement pour :

- le revenu primaire (y compris APA) par UC appelé niveau de vie primaire ;
- après prise en compte de l'impôt sur le revenu : avant quotient familial et après ;
- après prise en compte de l'impôt sur le revenu, de la prime pour l'emploi et de la taxe d'habitation ;
- après prise en compte de l'impôt sur le revenu, de la prime pour l'emploi, de la taxe d'habitation et des prestations familiales ;
- après prise en compte du RSA « activité »
- après prise en compte de l'impôt sur le revenu, de la prime pour l'emploi, de la taxe d'habitation, des prestations familiales, des minima sociaux et des aides au logement.

**Rapport inter-déciles des distributions de niveaux de vie avant et après transferts
(D9/D1)**

	couples			parent isolé		Objectif
	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants ou plus	avec 1 enfant	avec 2 enfants ou plus	
Niveau de vie primaire	3,6	4,1	7,5	15,8	169,1	Réduction des écarts de niveau de vie
Après IR sans quotient familial	3,4	3,7	6,7	14,7	158,0	
Après IR y.c. quotient familial	3,5	3,9	7,2	15,3	168,3	
Après PPE et TH	3,4	3,8	6,9	15,0	173,5	
Après PF	3,3	3,4	4,2	9,1	4,4	
Après RSA « activité »	3,3	3,4	4,2	8,9	4,4	
Après minima sociaux +AL	3,1	3,1	3,6	2,8	2,5	

Source : DREES, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009 actualisée 2011, modèle INES.

Champ : personnes appartenant à des ménages ordinaires vivant en métropole dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante et a moins de 60 ans. Pour plus de détails, se reporter aux définitions de l'indicateur n° 1.1.

Lecture : parmi les couples ayant deux enfants, les 10 % des ménages plus aisés (D9) ont un niveau de vie initial 4,1 fois plus important que les 10 % des ménages les plus modestes (D1). Après intervention de l'impôt sur le revenu, y compris quotient familial, ce rapport diminue à 3,9. Lorsque les prestations familiales, les minima sociaux et les aides au logement sont également pris en compte, ce rapport s'établit à 3,1.

Avant impôt sur le revenu et prestations sociales, les inégalités entre les ménages ayant la même composition familiale sont importantes. Elles le sont notamment pour les familles nombreuses (couples ayant au moins trois enfants), mais surtout pour les familles monoparentales. Initialement, les 10 % des personnes les plus aisées (D9) parmi les couples avec trois enfants ou plus ont un niveau de vie 7,5 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes (D1) ; pour les parents isolés (avec un enfant) ce rapport atteint 15,8 et même 169,1 pour les familles monoparentales avec plusieurs enfants. Cet écart particulièrement élevé entre les niveaux de vie avant impôt et prestations sociales reflète la très forte hétérogénéité de cette population en termes de conditions de vie et son fort taux de pauvreté avant transfert (*cf.* indicateur n° 2-4).

En intégrant l'impôt sur le revenu, ces écarts de niveaux de vie se réduisent modestement, le mécanisme du quotient familial jouant dans le sens d'un accroissement des disparités de niveaux de vie. Plus particulièrement au sein des familles nombreuses, l'attribution de la demi-part fiscale supplémentaire accordée à partir du 3ème enfant atténue très fortement l'effet redistributif de l'impôt sur le revenu. L'incidence de la prise en compte des prestations familiales est en revanche plus importante. Ainsi, le rapport entre les niveaux de vie des 10 % les plus aisés (D9) et des 10 % les plus modestes (D1) passe, après impôt et prestations familiales, de 6,9 à 4,2 du fait notamment du complément familial. Mais c'est pour les familles monoparentales avec plusieurs enfants que l'impact des prestations familiales est le plus important faisant passer le rapport inter décile de 173,5 avant leur prise à compte à 4,4 après.

Comme les prestations familiales, les minima sociaux et les aides au logement permettent de réduire fortement l'écart de niveau de vie entre les parents isolés les plus aisés et les plus modestes. Le rapport inter-déciles pour les familles monoparentales (ici, les parents isolés avec un enfant à charge), initialement de 15,8, passe à 9,1 après la prise en compte de l'impôt sur le revenu et des prestations familiales, et atteint 2,8 lorsque toutes les aides sont comprises.

Construction de l'indicateur :

Les estimations opérées mobilisent les mêmes sources statistiques que pour l'indicateur n° 1-1.

Précisions méthodologiques :

Pour estimer les effets redistributifs de la politique familiale, il importe de tenir compte du cycle de vie des ménages : rares sont les personnes âgées ayant encore des enfants à charge. C'est pourquoi les estimations sont centrées sur les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans.

Pour rendre compte de la situation initiale du ménage, avant le bénéfice éventuel des transferts monétaires liés à la politique familiale, nous retenons le revenu net des cotisations et des contributions sociales (CSG et CRDS). Le champ de la politique familiale est entendu dans un sens assez large puisqu'il comprend l'ensemble des prestations familiales, des minima sociaux et des aides au logement (locatif) ainsi que le quotient familial.

Pour la définition des prestations familiales, des minima sociaux et des aides au logement, se référer aux précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 1-1.

Indicateur n° 2-2 : Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans vivant dans des familles dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté (ensemble des familles et familles monoparentales)

Finalité : Le fait pour un enfant de débiter son existence par une période au cours de laquelle il risque d'être confronté à la pauvreté matérielle apparaît comme une injustice majeure, doublée de la probabilité d'un risque accru d'une situation défavorisée à l'âge adulte. Les prestations familiales et les aides au logement visent à réduire ce risque de pauvreté enfantine grâce au soutien qu'elles procurent aux revenus des ménages modestes. C'est pourquoi il est utile de mesurer le niveau et l'évolution du taux de pauvreté parmi les enfants âgés de moins de 18 ans.

Résultats : Le tableau suivant donne la part des enfants de moins de 18 ans dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian):

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Objectif
Ensemble des enfants âgés de moins de 18 ans	17,7 %	16,7 %	17,6 %	17,7 %	17,9 %	17,3 %	17,7 %	19,6 %	Réduction
Dont vivant dans des familles monoparentales	35,4 %	31,9 %	38,4 %	38,6 %	38,4 %	37,8 %	38,0 %	41,0 %	
Intensité de la pauvreté	18,2 %	17,0 %	19,0 %	18,2 %	18,0 %	18,3 %	19,0 %	19,5 %	

Sources : INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 2002 à 2004, INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

En 2010, 19,6 % des enfants âgés de moins de 18 ans vivaient dans des familles pauvres, contre 14,1 % pour l'ensemble de la population. Ceci tient au fait que les familles avec enfants ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les ménages sans enfant : par exemple, un couple avec deux enfants a un niveau de vie médian inférieur de près de 30 % à celui d'un couple sans enfant (cf. indicateur « objectifs/résultats » n° 1-1). Les enfants vivant en famille monoparentale connaissent une situation particulièrement défavorisée, avec un taux de pauvreté de 41,0 % en 2010 (en progression de 3 points par rapport à 2009). La fréquence de la pauvreté parmi les enfants s'est sensiblement accrue en 2010 après avoir été relativement stable sur les années précédentes. Elle est par ailleurs en progression continue pour les enfants vivant en famille monoparentale.

Un indicateur alternatif, le taux de pauvreté ancré dans le temps, permet de neutraliser les effets des changements de l'ensemble de la distribution des revenus d'une année sur l'autre, qui peuvent avoir des conséquences ambiguës sur l'évolution du seuil et du taux de pauvreté. Le taux de pauvreté ancré dans le temps a lui aussi crû sur la période récente: il est ainsi passé de 17,9 % en 2007 (année d'ancrage) à 18,7 % en 2010. Les revenus des ménages progressant tendanciellement plus rapidement que les prix (dont l'évolution entre dans le calcul de ce taux, cf. ci-dessous, Construction de l'indicateur), le taux de pauvreté ancré dans le temps est pourtant *a priori* orienté structurellement à la baisse.

Enfin, pour compléter l'analyse, la mesure de l'intensité de la pauvreté, soit l'écart relatif qui sépare le niveau de vie médian des personnes pauvres du seuil de pauvreté, permet de rendre compte de l'évolution des disparités de situations au sein même des familles pauvres. Cette intensité a crû sur la période récente : les enfants vivant dans des foyers en situation de pauvreté avaient ainsi un niveau de vie médian inférieur de 18,0 % au seuil de pauvreté en 2007, il lui est inférieur de 19,5 % en 2010.